



64200



20150173

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 1<sup>er</sup> décembre à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 novembre 2015 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Yaouanc, Bonzon, Lahorgue, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhaits et Gony.

Excusé(s) : Mme et MM. Davril (procuration à M. Baudry) et Vigier (procuration à M. Sorhaits).

Absente : Mme Dallet

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 16

**N°12 : Objet : Transfert de la compétence « Petite Enfance » à la Communauté de communes Errobi**

Le Maire indique à l'assemblée que par délibération en date du 4 novembre 2015, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence « petite enfance » à la Communauté de communes ERROBI.

Il indique que les conseils municipaux des communes membres sont appelés à se prononcer sur ce transfert de compétence dans le délai de trois mois à compter de la notification faite au Maire de la délibération du Conseil Communautaire. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il précise que par la suite, le Préfet sera amené à approuver la modification, si elle a recueilli la majorité requise, à savoir, l'accord exprimé par deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale, avec, de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse, si celle-ci est supérieure à un quart de la population totale de la Communauté de communes.

Le Maire expose l'opportunité de ce transfert de compétence à la Communauté de communes, et invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

M. J. Le 26/12/2015



64200

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**APRES** en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE** d'approuver le transfert de la compétence « petite enfance » à la Communauté de communes ERROBI,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence,

**CHARGE** le Maire de faire part de cette délibération au président de la Communauté de communes ERROBI

Vote : 16

Pour : 18 dont 2 procurations

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
**P. Baudry**